

**Délibération n°2**

*Objet : Etude de pré-diagnostic énergétique pour la construction du bâtiment déchèterie-recyclerie*

*Date de convocation :*  
14/09/2010

*Date d'affichage :*  
14/09/2010

*Nombre de Membres en exercice :*  
34

*Nombre de présents :*  
20

*Nombre de votants :*  
20

L'an deux mille dix,  
le 22 septembre 2010 à 17 h 30,

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, sous la présidence de M. Michel LAMOLINAIRIE, Président.

Présents : Mesdames COMBALBERT, LUENGO, PALMIE, PARCELLIER, TAURAN, Messieurs BENOIS, CHERON, GRIMAL, HEBRARD, JOFRE, LAMOLINAIRIE, LESTRADE Christian, MALMON Alain, MALMON Charles, PAGES, PRADIN, PRAYSSAC, ROZES, TAFOUREAU, Mme LESTRADE Solange suppléante de Mme VIDAL.

Excusés : Mesdames FERRERO, KUHN, LAFARGUE, Messieurs CALVET, CAZOTTES, DUSSOCHAUT, GIORDANA, GUTHMULLER, QUET, LABOUYSSE, LEY, MAUBERT, NOUGAYREDE, RESONGLES.

Secrétaire de séance : Monsieur JOFRE.

Afin d'intégrer le projet de construction du bâtiment déchèterie-recyclerie sur la commune de Lafrançaise dans un projet global de développement durable, Monsieur le Président propose de réaliser un pré-diagnostic énergétique. Cette étude a pour objectif de déterminer les besoins de dimensionnement des moyens de chauffage et d'avoir une approche globale des besoins énergétiques. Elle pourrait permettre notamment de mettre en cohérence la production d'énergie photovoltaïque avec des mesures efficaces d'économie d'énergie et de production de chaleur à partir d'énergies renouvelables.

Ainsi, Monsieur le Président propose à l'assemblée de missionner l'association Quercy Energie pour réaliser cette étude pour un montant de 3 815 € (non soumis à TVA).

De plus, Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que cette étude de pré-diagnostic énergétique peut-être financée par la Région Midi-Pyrénées et l'ADEME à travers le programme PRELUDE II et il propose par conséquent de solliciter leur concours financiers.

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

- Subvention PRELUDE II (70 %) :	2 670,50 €
- Autofinancement (30 %) :	1 144,50 €
- TOTAL :	3 815,00 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Missionne** l'association Quercy Energie pour réaliser l'étude de pré-diagnostic énergétique sur le bâtiment déchèterie-recyclerie pour un montant de 3 815 €,
- **Approuve** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **Demande** à son Président de solliciter le concours financiers de la Région Midi-Pyrénées et de l'ADEME dans le cadre du programme PRELUDE II,
- **Sollicite** l'autorisation pour un démarrage anticipé de l'étude.

– **A D O P T E E** –

Le Président,

M. LAMOLINAIRIE